



Convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires

Depuis quelques années, la Commune a passé une convention avec la CCPG-Communauté de Communes Parthenay-Gâtine relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires. La CCPG propose de prolonger de nouveau cette convention jusqu'au 31 décembre 2026. Cependant, le Conseil, dans sa séance du mois de janvier, a préféré reporter sa décision, par manque d'éléments (modalités pratiques des interventions, coûts, et éventuels ajouts de bâtiments,...). Monsieur Allard, élu à la CCPG, en charge des bâtiments, apporte toutes les précisions nécessaires. Ainsi, le Conseil accepte avec une abstention de signer l'avenant relatif à cette convention.

Petite Ville de Demain-PVD : Plan guide, choix d'un scénario

Le 1^{er} mars 2023 a eu lieu un comité technique rassemblant le cabinet d'étude, le Maire, les conseillers, la cheffe de projet PVD et la secrétaire générale de la Mairie. Plusieurs scénarios ont été proposés et acceptés à l'unanimité par le Conseil : opération de revitalisation du territoire, travail autour de la place publique, réaménagement du cœur historique de Secondigny et des abords du Thouet, travail autour du secteur des écoles, et de scierie, et enfin travail autour du lac des Effres. Le Conseil retient les options suivantes pour la poursuite de la prestation : Atelier participatif sur les fiches actions « tout public », atelier participatif à destination des élus sur les lieux à enjeux de la commune, exposition-réunion publique.

Modification du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS

Vu l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et Familiale, il convient de nommer un membre supplémentaire au sein du Conseil

d'Administration du CCAS. Le Conseil accepte donc à l'unanimité, d'intégrer une nouvelle personne, représentant les familles des personnes âgées de l'EHPAD et déjà présente au Conseil de la vie sociale de l'établissement. Ainsi, au 1^{er} avril, le Conseil d'Administration se composera de 14 membres (Le Président, 6 membres élus par le Conseil Municipal, et 7 membres nommés par les personnes non membres du Conseil Municipal).

Mandat à Maître Rimbaud, avocat, pour représenter la Commune

Une procédure d'expulsion à l'encontre de deux locataires de la commune est en cours. L'affaire sera présentée le 06 avril 2023 devant le Tribunal de proximité de BRESSUIRE. Le conseil choisit donc de donner mandat à Maître Karim RIMBAUD, avocat à NIORT, pour représenter la commune de SECONDIGNY.

Urbanisme : Règlement du lotissement de la Haute-Vergne

La commune a été sollicitée par un des acquéreurs d'une parcelle du lotissement de la Haute Vergne. En effet, il a demandé la possibilité de monter un mur de clôture à la place d'une haie, comme cela est imposé dans le règlement de lotissement. Pour ce faire, cette personne souhaite la modification du règlement de lotissement, notamment l'article 10. Le règlement de lotissement approuvé en 2017 par le Conseil Municipal, a été joint au dépôt du permis d'aménager et est mentionné dans l'arrêté accordant ce permis. Toute modification de ce règlement impose des démarches supplémentaires et des conséquences financières avoisinant 4 000 €. Le Conseil décide à 9 voix de ne pas modifier le règlement, car il estime que les demandeurs ont acquis le terrain en connaissance du règlement.

Comité de rédaction :


Bulletin rédigé par Jany PÉRONNET.


Mise en page :


A. Brandeau

Imprimé par nos soins

Mairie :

 1 pl. de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Lundi 3 avril à 20h00

Convention de dépôt de l'ancien vitrail de l'Eglise Sainte-Eulalie

Les ateliers communaux hébergent actuellement des fragments de l'ancien vitrail de l'église Sainte-Eulalie. Ce vitrail du chevet de Sainte-Eulalie a été réalisé en 1873 par l'atelier Lobin de Tours. Il a été déposé en 1972 et remplacé en mars 1980 par un vitrail moderne. Il constitue un patrimoine historique que nous devons conserver. Afin de garantir une bonne conservation, il convient de passer une convention pour une durée de 5 ans renouvelables avec la commune de Parthenay qui garantira une conservation adéquate avec ses collections archéologiques à la chapelle du Rosaire.

Point sur les travaux, chantiers en cours et des commissions

Maison de Santé : Au vu du désistement des kinésithérapeutes et de l'ergothérapeute, le Pôle kiné sera transformé en ilot dentiste (très énergivore). Une dissociation de compteurs sera à prévoir.

La pose de la 1^{ère} pierre a eu lieu le vendredi 17 mars en présence des officiels.

Un médecin généraliste doit normalement arriver en juin. Cependant, en attendant d'intégrer la Maison de Santé, il ira dans l'ancien cabinet des kinés, Rue du Lac.

Maison des Assistants Maternels : La Commune attend le retour du dossier d'appel d'offres pour lancer la consultation.

Salle Multiloisirs : le bardage est en cours.

Ombrières au Lac : l'instruction du Permis de construire est en cours.

Piscine : Le camping semble être intéressé par l'achat. La commune attend sa proposition.

Logement rue de la Vendée : un arrêté de mise en sécurité a été rédigé en janvier. Le locataire est hébergé dans notre local d'urgence pour le moment le temps de lui trouver un nouveau logement.

CNI/Passeports : Le service se met en route progressivement. Il faut contacter la Maison France Service au 05 49 63 55 43 pour la prise de RDV. Cependant pour le moment, les agents essaient de répondre aux urgences (passages d'examen, besoins professionnels,..)

Marché des producteurs de Pays : il aura lieu au plan d'eau le vendredi 9 juin 2023, avec une animation faite par les « Dissonants » (bandas)

Plan Collège : une réunion de présentation aux conseillers est prévue en mars 2023 par la présidente du Conseil Départemental.

CCAS : le Directeur de l'EHPAD part en retraite le 1^{er} avril, il convient donc de prévoir son remplacement. Cinq candidates ont été auditionnées. Le choix s'est porté sur l'agent déjà en poste à l'EHPAD et qui souhaitait évoluer.



Urbanisme

IMPORTANT : Pour toutes vos Déclarations Préalables ou Permis de Construire, pensez à déposer au secrétariat de la Mairie vos ouvertures et fermetures de chantiers.

Registre personnes vulnérables

La Mairie possède un registre des « personnes vulnérables ». Il a permis aux agents communaux et aux élus de contacter ces personnes lors de la pandémie mais également lors du fort épisode de chaleur en 2022. Le secrétariat souhaite le mettre à jour, donc si vous souhaitez figurer sur celui-ci merci de vous faire connaître à la Mairie aux heures d'ouverture.



Maison France Services : Carte Nationale d'Identité /Passeport

Aline et Catherine vous accueillent sur RDV pour l'instruction de vos documents d'identité.

Veillez les contacter
au 05 49 63 55 43

Mardi, Jeudi et Samedi : 8h-13h
Mercredi, Vendredi : 13h30-18h30

INFORMATION MÉDECIN

La collectivité informe la population qu'à ce jour, les démarches sont en cours pour l'accueil d'un nouveau médecin.

Néanmoins, il est **inutile de contacter le secrétariat de mairie à ce sujet**, car nous ne disposons pas d'information sur ses futures coordonnées téléphoniques. Par ailleurs, il n'existe pas de liste d'attente.

Le futur médecin gèrera lui-même sa patientèle.

Une communication sera faite sur le bulletin d'information dès que nous aurons plus d'informations.